

L'ajournement

conséquences de ces pertes pour la sécurité de la nation? Étant donné les disparitions de documents stratégiques ainsi que d'autres facteurs, comment a-t-il pu se convaincre qu'il n'y a pas de taupes à l'œuvre dans les divers services de l'État? Des documents d'importance stratégique ne disparaissent pas tout seuls. Il faut la participation d'un agent. Quel agent était à l'œuvre et continue à l'être? Ne s'inquiète-t-il pas de l'indifférence apparente du gouvernement à savoir si ces taupes ne poursuivent pas leurs activités clandestines? Où se cachent-elles ou a-t-il été aveuglé au point de croire que ces taupes n'existent pas? Le solliciteur général peut-il être naïf à ce point? Lui-même et les Canadiens ne s'étonnent-ils pas que depuis 1945, le Canada est le seul grand pays occidental qui n'a pas connu un grand scandale d'espionnage? A quoi devons-nous ce privilège douteux? Je soumets cette question à l'indifférence du gouvernement. Il s'agit d'un cas d'aveuglement pur et simple ou d'entêtement, selon lequel est le pire. Il existe peut-être une explication plus sinistre. Ces taupes qui travaillent au Canada sont-elles protégées en haut lieu?

● (2205)

La Grande-Bretagne a eu ses Philby, ses Burgess et ses MacLean. Plus récemment, elle a eu son Blunt, et maintenant, un autre agent secret britannique important est suspecté. Les Allemands ont également eu leur part de problèmes, tout comme les États-Unis et l'Australie. Les Canadiens ont-ils l'esprit si patriotique qu'ils soient parvenus à prévenir toute infiltration? Cela est difficile à croire. Étant donné l'importance stratégique de sa position géographique et politique dans le monde occidental, le Canada ne peut être qu'une cible de choix pour les activités d'infiltration et de subversion, à moins, bien sûr, que, soupçonnant la présence de taupes sur notre territoire, nos amis ne veulent plus nous communiquer leurs secrets importants. Je crains pour l'avenir du pays quand je vois l'attitude du gouvernement devant le danger qui nous menace. Comment réussir à le faire bouger? Je me sens désespéré quand je me souviens qu'il y a 35 ans le rapport Taschereau sur l'enquête Gouzenko mentionnait la présence de plusieurs réseaux d'espionnage au Canada et signalait combien il était difficile d'en identifier les membres, en dehors d'un seul d'entre eux, le réseau Zabotine . . .

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le député mais son temps de parole est terminé.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Où sont les autres réseaux et pourquoi ne les a-t-on pas démasqués?

M. Norman Kelly (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnement et Services): Monsieur l'Orateur, nous pourrions rester ici toute la nuit à tenter d'examiner les grandes questions que vient de soulever mon vis-à-vis. Voilà pourquoi je limiterai mon propos à une seule de ses préoccupations, à savoir le sort des documents de la commission Taschereau.

Je me réjouis de répondre à la question soulevée par le député d'Esquimalt-Saanich (M. Munro). Le 13 avril 1981, le député a posé plusieurs questions sur la présumée disparition des documents Taschereau et du journal de Mackenzie King. Plus précisément, le député a demandé pourquoi le ministre et ses collègues semblaient «tellement indifférents à la disparition de ces documents». Il a également voulu obtenir l'assurance que mon ministère et le secrétariat d'État feraient enquête et «qu'ils suivraient toutes les pistes susceptibles de nous faire

découvrir où se trouvent ces documents». Le ministre a demandé à ses collaborateurs dans notre ministère et aux fonctionnaires d'autres ministères du gouvernement et du Canada de tâcher de déterminer le contenu exact et la situation actuelle des documents de la Commission Taschereau et de feu l'ancien premier ministre.

On a découvert qu'il existe quatre exemplaires du compte rendu des travaux de la commission royale d'enquête Taschereau-Kellock. L'exemplaire vient en dix volumes accompagnés de deux indices, et renferme en 6,042 pages, les témoignages de 110 personnes. Le bureau du Conseil privé a gardé cet exemplaire jusqu'en 1963 et l'a ensuite remis aux Archives publiques. Il l'a retiré des Archives publiques en 1976 pour en faire l'étude et l'a retourné en 1978. En mars 1981, le bureau du Conseil privé a de nouveau demandé ce document qui fait présentement l'objet d'une étude en vue d'une publication éventuelle. Ce document est complet et il n'en manque aucune partie.

Les exemplaires deux et trois sont divisés en 49 volumes et ils sont tous les deux entre les mains de la GRC. Ces documents sont complets. Je voudrais aussi signaler aux députés que les papiers et les différents documents de la Commission Taschereau-Kellock—documents qui comprennent quelque 601 déclarations originales, des notes personnelles des personnes interrogées par la Commission, et cetera—se trouvent également dans les archives de la GRC.

M. l'Orateur adjoint: Je regrette d'interrompre le secrétaire parlementaire mais son temps de parole est expiré.

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Donnez-lui encore une minute.

● (2210)

[Français]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—ON DEMANDE
POURQUOI UN CONTRAT DE POMPES À INCENDIE A ÉTÉ
ACCORDÉ À LA SOCIÉTÉ WALTER TRUCK CANADA

M. David Kilgour (Edmonton-Strathcona): Monsieur le président, au sujet de l'affaire Walter Truck, jeudi dernier j'ai posé une question relativement à l'octroi d'un contrat de pompes à incendie au ministre des Approvisionnement et Services (M. Blais). Ce contrat a été accordé à la société Walter Truck Canada, et j'ai cru trouver quelques faits qui méritent l'attention de la Chambre. Le ministère de la Défense nationale avait besoin de ces camions spéciaux (crash trucks), et la commande s'élevait à 6 millions de dollars pour 32 camions. Le plus bas soumissionnaire était les Camions Pierre Thibault Inc., de Pierreville, Québec, dont la renommée, le contenu canadien de leurs camions et la compétence ne sont plus à faire.

Le deuxième plus bas soumissionnaire était la société Walter Truck Canada, de Ville D'Anjou, Québec. Cette société a été achetée au moment des soumissions, elle n'avait jamais construit de pompes à incendie tel que demandé, et elle n'avait ni les employés, ni la compétence requise au moment de présenter sa soumission. La seule chose qu'elle avait en main, c'était des plans d'une pompe à incendie presque identique à celle demandée, plans d'ailleurs achetés d'une compagnie américaine en faillite. Si l'on me permet une comparaison, disons que la société Walter Truck, au moment des soumissions, était aussi bien équipée que n'importe quel individu au Canada qui aurait en main les plans d'un navire de guerre conforme à celui